

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°7 du 01 Octobre 2020

Présents : M. PITIE - M. DAYDE – M. TISSEYRE

Excusés : M. BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Principe du maintien des plateaux ou critères

Les autorités publiques (Préfecture et/ou municipalités) sont parfois amenées à prendre des arrêtés interdisant l'accès aux stades. Dans ces cas de figure, le District informe par email (messageries officielles) les clubs concernés de l'annulation ou du report des oppositions organisées.

Des alertes météo (Météo France) peuvent également conduire le District à annuler ou reporter des plateaux et critères dans certains secteurs ou sur l'ensemble du Département, selon le degré de dangerosité.

En dehors de ces cas de figure, les plateaux et critères sont maintenus par le District. Le jour des manifestations, les plateaux et critères sont placés sous la responsabilité des arbitres officiels ou des responsables d'équipes.

Dans le cas où les conditions météorologiques venaient à se dégrader (dans la nuit ou à l'horaire des rencontres), 2 principes sont prioritaires pour le maintien des plateaux et critères :

- 1- Être certains que la sécurité physique des enfants est assurée,**
- 2- Être garant du plaisir de jouer des enfants.**

Il est demandé au club recevant de solliciter l'avis des responsables d'équipes adverses avant toute décision.

Si les conditions ne sont pas réunies et génèrent l'annulation du plateau ou du critérium, il est demandé au club recevant d'informer dans les meilleurs délais, en priorité les clubs visiteurs puis le District via un message électronique ou téléphonique.

En espérant que la météo épargne nos offres de pratiques cette saison et permette à nos enfants de pratiquer leur sport préféré, la commission compte sur votre compréhension et votre sens des responsabilités.

Catégorie U13G

Formalités administratives

La commission rappelle à toutes les équipes l'obligation de présenter le listing des demandes de licences ou les licences validées sur l'application Foot Compagnon pour permettre leur vérification par les arbitres et responsables d'équipes adverses.

Les joueurs sans demande de licences ne peuvent pas participer aux critères.

Il est également rappelé que les noms, prénoms et numéro de licence des responsables d'équipes doivent être mentionnés sur les feuilles de matchs. Les signatures de ces derniers valident les informations retranscrites en fin de critérium.

Catégories autorisées

Retrouvez la liste des joueuses et joueurs autorisés à participer aux critères U13G du District de l'Aude :

Catégorie féminine	Catégorie masculine
U14F	U13G
U13F	U12G
U12F	U11G
U11F	

Les joueurs U10G ne sont pas autorisés.

F.C. Malepère

La commission félicite le F.C. Malepère pour l'engagement d'une seconde équipe. Cette équipe sera engagée pour la seconde phase.

Journée du 19 Septembre 2020

Poule G : La commission entérine les forfaits de l'U.F.C. Narbonne et d'Armissan F.C., sans application d'amendes.

Journée du 26 Septembre 2020

Poule F : La commission se saisie du match arrêté entre le F.U. Narbonne 3 et l'U.F. Lézignan 2 et transmet les éléments en sa possession aux membres de la commission compétente pour suites à donner.

Poule G : La commission entérine les forfaits de l'Olympique Cuxac d'Aude qui s'est trompé de lieu de rencontres, sans application d'amendes.

Poule G : La commission entérine également les forfaits de l'U.F.C. Narbonne pour la deuxième journée consécutive. Après informations recueillies auprès du club, l'U.F.C. Narbonne devrait être en capacité de présenter son équipe U13G ce samedi 03 octobre.

Catégorie U11G

Défi jonglerie

La commission tient à féliciter l'ensemble des responsables d'équipes pour les défis jonglerie. En effet, les défis de jonglerie font partie intégrante des critères U11G.

La constitution des poules des phases suivantes est basée sur la progression des équipes sur ces défis. En effet, une équipe ayant une moyenne faible en début de phase mais qui progresse dans cet exercice sera valorisée.

Les équipes qui n'effectuent pas ces défis seront placées aux niveaux les plus bas dans les phases suivantes.

F.C. Malepère / Poule E

La commission enregistre le forfait du F.C. Malepère : amende de 30 € selon le tarif en vigueur.

Le Président

Catégorie 9G

Veillez trouver ci-dessous la constitution des poules de la première phase :

A	B	C	D	E
C.O. CASTELNAUDARY 1	E.S. ARZENS 1	ENT. FAHVA-CHALABRE 1	F.A. CARCASSONNE 1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 1
C.O. CASTELNAUDARY 2	E.S. ARZENS 2	F.C. LAUQUET 1	F.A. CARCASSONNE 2	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 2
ENT. NAUROUZE-LABASTIDE 1	E.S. SAINTE-EULALIE 1	F.C. LAUQUET 2	F.A. CARCASSONNE 3	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 3
ENT. NAUROUZE-LABASTIDE 2	F.C. ALZONNE 1	F.C. LE COUGAING 1	F.C. BRIOLET 1	F.C. TREBES 1
ENTENTE 3S. 1	G.F.P.L.M. 1	F.C. MALEPERE 1	F.C. BRIOLET 2	F.C. TREBES 2
F.C. MAS SAINTES-PUELLES 1	G.F.P.L.M. 2	F.C. MALEPERE 2	F.C. BRIOLET 3	F.C. TREBES 3
F.C. MAS SAINTES-PUELLES 2	G.F.P.L.M. 3	LIMOUX F.C. 1	G. FRESQUEL-CABARDES 1	U.S. CONQUES 1
OLYMPIQUE MONTREAL 1	U.S. MONTAGNE NOIRE 1	LIMOUX F.C. 2	G. FRESQUEL-CABARDES 2	U.S. CONQUES 2
	U.S. MONTAGNE NOIRE 2			

F	G	H	I	J
F.C. ALARIC 1	E.S. MALVES 1	E.C. COURSAN 1	F.C. CORBIERES MED. 3	ARMISSAN F.C. 1
F.C. ALARIC 2	F.A. CARCASSONNE 4	E.C. COURSAN 2	F.C. CORBIERES MED. 4	F.C. CORBIERES MED. 1
LUC F.C. 1	F.A. CARCASSONNE 5	F.U. NARBONNE 1	F.C. CORBIERES MED. 5	F.C. CORBIERES MED. 2
U.F. LEZIGNAN 1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 4	F.U. NARBONNE 2	F.U. NARBONNE 4	F.C. SALLELES D'AUDE 1
U.F. LEZIGNAN 2	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 5	F.U. NARBONNE 3	F.U. NARBONNE 5	F.C. SALLELES D'AUDE 2

U.F. LEZIGNAN 3	G. FRESQUEL-CABARDES 3	GR. COR SUD MINERVOIS 1	M.J.C GRUISSAN F.C. 1	SC NARBONNE MONTPLAISIR 1
	G. FRESQUEL-CABARDES 4	GR. COR SUD MINERVOIS 2	SC NARBONNE MONTPLAISIR 3	SC NARBONNE MONTPLAISIR 2
	R.C. BADENS RUSTIQUES 1	GR. COR SUD MINERVOIS 3	SC NARBONNE MONTPLAISIR 4	U.F.C. NARBONNE 1

K
GR. COR. SUD MINERVOIS 4
GR. COR. SUD MINERVOIS 5
OL. CUXAC D'AUDE 1
OL. HAUT-MINERVOIS 1
U.S. MINERVOIS 1
U.S. MINERVOIS 2

Catégorie 7G

Veillez trouver ci-dessous la constitution des poules de la première phase :

A	B	C	D	E
E.C. COURSAN 1	F.C. ALARIC 1	F.U. NARBONNE 1	GR. COR. SUD MINERVOIS 1	E.S. MALVES 1
E.C. COURSAN 2	F.C. ALARIC 2	F.U. NARBONNE 2	GR. COR. SUD MINERVOIS 2	FC TRAPEL PENNAUTIER 1
F.C. CORBIERES MED. 1	LUC F.C. 1	F.U. NARBONNE 3	GR. COR. SUD MINERVOIS 3	FC TRAPEL PENNAUTIER 2
F.C. CORBIERES MED. 2	LUC F.C. 2	F.U. NARBONNE 4	OL. HAUT-MINERVOIS 1	FC TRAPEL PENNAUTIER 3
F.C. SALLELES D'AUDE 1	U.F. LEZIGNAN 1	FC CORBIERES MED. 3	U.F.C. NARBONNE 1	RC BADENS RUSTIQUES 1
M.J.C. GRUISSAN F.C. 1	U.F. LEZIGNAN 2	FC CORBIERES MED. 4	U.S. MINERVOIS 1	US CONQUES 1
SC NARBONNE MONTPLAISIR 1	U.F. LEZIGNAN 3	FC CORBIERES MED. 5		US CONQUES 2

SC NARBONNE MONTPLAISIR 2		OLYMPIQUE CUXAC D'AUDE 1		
SC NARBONNE MONTPLAISIR 3				
SC NARBONNE MONTPLAISIR 4				

F	G	H	I	J
F.A. CARCASSONNE 1	F.A. CARCASSONNE 3	E.S. ARZENS 1	E.S. SAINTE- EULALIE 1	C.O. CASTELNAUDARY 1
F.A. CARCASSONNE 2	F.A. CARCASSONNE 4	E.S. ARZENS 2	F.C. ALZONNE 1	C.O. CASTELNAUDARY 2
F.C. BRIOLET 1	F.C. TREBES 3	ENT. FAHVA- CHALABRE 1	F.C. ALZONNE 2	ENT. 3S. 1
F.C. BRIOLET 2	F.C. TREBES 4	F.C. MALEPERE 1	F.C. LE COUGAING 1	ENT. 3S. 2
F.C. TREBES 1	LAUQUET F.C. 1	F.C. MALEPERE 2	G.F.P.L.M. 1	ENT. NAUROUZE- LABASTIDE 1
F.C. TREBES 2	LAUQUET F.C. 2	F.C. MALEPERE 3	G.F.P.L.M. 2	ENT. NAUROUZE- LABASTIDE 2
OLYMPIQUE MONTREAL 1	G. FRESQUEL- CABARDES 1	LIMOUX F.C. 1	G.F.P.L.M. 3	F.C. MAS SAINTES- PUELLES 1
OLYMPIQUE MONTREAL 2	G. FRESQUEL- CABARDES 2	LIMOUX F.C. 2	G.F.P.L.M. 4	E.S. FANJEAUX 1

En vous souhaitant d'agréables plateaux et critères pour ce samedi 03 octobre !

Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE